

TURBULENCE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE :

PARTIE I : LA POURSUITE DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE ET DE LA FÉDÉRATION DES PARENTS :

Au printemps 2010, le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF CB), de concert avec la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique et un groupe de parents codemandeurs, intentait une poursuite contre le ministère provincial de l'Éducation pour obtenir la parité dans le domaine de l'éducation francophone dans cette province.



La cause porte sur la notion d'égalité en éducation de langue française.

Il s'agit d'une des plus importantes poursuites de l'histoire contre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique afin d'établir ses obligations quant à l'éducation en français.

Le Conseil scolaire francophone (CSF) et la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique (FPFCB) poursuivent la province pour l'obliger à reconnaître ce qu'ils estiment être son devoir constitutionnel : donner au CSF les moyens d'offrir le même niveau de services aux élèves des écoles francophones que celui offert aux anglophones.

Plus précisément, la poursuite revendique des nouvelles écoles dans plusieurs communautés, un système de transport scolaire financé en fonction des véritables besoins de la communauté et non en fonction d'une formule administrative arbitraire, et un nouveau système – juste et équitable – pour le traitement des demandes en matière d'immobilisations présentées par le Conseil scolaire francophone.

Le procès devrait terminer tôt en 2015.

Le Conseil scolaire francophone et la Fédération des parents francophones sont représentés par Maître Mark Power.